

Guéret le 17 juillet 2019

### Prévenir les feux de forêt et de végétaux en Creuse

Face à la chaleur de l'été et à la vigilance sécheresse en vigueur dans le département, la Préfète de la Creuse rappelle quelques conseils de prévention pour éviter les feux de forêt et de végétaux.

La Creuse n'est pas un département à risque élevé en matière de feux de forêts, par rapport au sud de la France. Cependant le risque est réel : avec plus de 167 000 hectares de forêts, il est un département très boisé. De plus, certaines forêts ont une fonction de protection contre les risques naturels et doivent être préservées de la menace incendie.

Cet épisode de fortes chaleurs et de sécheresse va se poursuivre, c'est pourquoi la Préfète de la Creuse et la direction départementale des services d'incendie et de secours préconisent de :

- **Redoubler de prudence avec les barbecues** ; n'allumez ni feu, ni barbecue à proximité de végétation et aux abords des forêts ;
- **Ne pas jeter ses mégots de cigarette en forêt ou par la fenêtre de votre voiture**. Les mégots jetés par les fenêtres de voiture peuvent embraser les bas-côtés et les terres-pleins centraux des routes nationales et départementales ;
- **Respecter les interdictions** d'accès aux forêts en période de risques :
- Camper uniquement sur les lieux autorisés ;
- **Désherber au maximum les périmètres des propriétés**, principalement si elles se trouvent à proximité d'un champ ;
- Ne pas utiliser d'engins à moteur, tels que les quads et les motos dans les secteurs à risques ;

Le brûlage à l'air libre de tout type de déchets des particuliers, professionnels et collectivités est interdit toute l'année en Creuse.

#### Consignes en cas de départ de feu :

- **Alertez les sapeurs-pompiers** en composant le 18, ou le 112 ;
- **Localisez le sinistre** en donnant l'adresse précise, la commune, éventuellement quelques points remarquables tels des édifices publics ;

- Si vous en disposez, communiquez les coordonnées GPS que vous pouvez trouver dans vos appareils de navigation ou dans votre téléphone mobile ;
- **Quittez la zone** en reprenant le chemin inverse par lequel vous êtes arrivé. Ne cherchez pas à emprunter un chemin différent au risque de vous perdre dans les fumées ;
- **Mettez-vous en sécurité** dans un endroit dégagé, comme un parking ou une clairière ;
- Si aucun abri n'est possible, restez au plus près du sol, pour vous protéger des fumées et limiter votre exposition au rayonnement thermique ;
- Si vous êtes en voiture, fermez les fenêtres et coupez la ventilation.

La prévention du risque incendie de forêt passe avant tout par des comportements responsables. 90 % des départs de feux sont d'origine humaine, dont la moitié due à des imprudences et des comportements dangereux.